

EXTRAIT DES DECISIONS DU BUREAU

Le lundi 06 mai 2024 à 8h15, le Bureau du Syndicat Mixte AQUAVESC, légalement convoqué, par son Président, Monsieur Erik LINQUIER, s'est réuni au 12 rue Mansart à Versailles (78000).

OBJET : 2024/06 – Autorisation de signature – Appel d'offres ouvert – Travaux de création d'une Liaison Nord Sud

CA VGP : Erik LINQUIER, Luc WATTELLE, Richard DELEPIERRE
EPT GPSO : Pierre CHEVALIER

Absent(s) excusé(s) : Catherine BASTONI, Eva ROUSSEL, Eric BERDOATI

Secrétaire de Séance : Luc WATTELLE

Date de la convocation : 29 avril 2024

Date d'affichage électronique : 6 mai 2024

Nombre de membres : En exercice : 7 Présents : 4 Votants : 4

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en Préfecture :

- Date de sa publication et/ou de sa notification

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la date de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux

Accusé de réception en préfecture
678287806227-20240508-20240508
Date de réception préfecture : 06/05/2024

Décision à valeur délibérative 2024/06

OBJET : Autorisation de signature – Appel d'offres ouvert – Travaux de création d'une Liaison Nord Sud

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant que le présent marché public (n°2024-01) a pour objet la réalisation de travaux pour la création d'un réseau de transport d'eau potable dénommé « Liaison Nord Sud » sur la commune de Versailles,

Considérant que la consultation est passée selon la procédure d'appel d'offres ouvert sous la forme d'un marché global qui prend effet à compter de sa date de notification au titulaire jusqu'à l'établissement du décompte général et définitif ou l'exécution par le titulaire de la totalité de ses obligations dues dans le cadre de la garantie de parfait achèvement,

Considérant que les délais d'exécution du marché sont laissés à l'appréciation des candidats sans pouvoir excéder un délai plafond de 15 mois,

Considérant que le marché de travaux est à prix unitaires, les prestations faisant l'objet du marché étant réglées par application des prix unitaires indiqués au bordereau des prix unitaires (BPU) et appliqués aux prestations commandées et réellement livrées ou exécutées,

Considérant que le montant indiqué à l'acte d'engagement (AE) est donc estimatif,

Considérant que par décision en date du 22 avril 2024, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) d'AQUAVESC a attribué le marché n° 2024-01 « Travaux de création d'une liaison Nord Sud » au groupement conjoint SAS SOGEA ILE DE FRANCE / SA ATLANTIQUE TRAVAUX PUBLICS / SAS EUROVIA ILE DE FRANCE, représenté par son mandataire solidaire SAS SOGEA ILE DE FRANCE, et qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse,

Considérant qu'il est en conséquence demandé aux membres du Bureau de prendre acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres d'AQUAVESC d'attribuer le marché n° 2024-01 « Travaux de création d'une liaison Nord Sud » au groupement conjoint SAS SOGEA ILE DE FRANCE / SA ATLANTIQUE TRAVAUX PUBLICS / SAS EUROVIA ILE DE FRANCE et d'autoriser le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer ledit marché,

Ayant entendu l'exposé,

**Le Bureau,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

PREND ACTE de la décision d'attribution, par la Commission d'Appel d'Offres en date du 22 avril 2024, du marché n° 2024-01 « Travaux de création d'une liaison Nord Sud » au groupement conjoint SAS SOGEA ILE DE FRANCE / SA ATLANTIQUE TRAVAUX PUBLICS / SAS EUROVIA ILE DE FRANCE, représenté par son mandataire solidaire la SAS SOGEA Ile de France – 9 allée de la Briarde – 77184 EMERAINVILLE (Numéro SIRET : 503 880 999 00027) qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse. L'évaluation de l'ensemble des prestations définies aux pièces du marché, telle qu'elle résulte du Détail Quantitatif Estimatif (DQE) est de 6 489 095, 90 € HT.

AUTORISE le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer le marché n° 2024-01 « Travaux de création d'une liaison Nord Sud » et tout document y afférent.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2024 et suivants.

Pour Extrait Conforme
A Versailles le 06 mai 2024
Accusé de réception en préfecture
N°2578-006 mai 2024
Date de réception préfecture : 06/05/2024

Le Président

Erik LINQUIER